

COMMUNE DE MONT DE L'ENCLUS

RAPPORT ANNUEL 2022



Mars 2023

ANNEXE 2: TABLEAU DETAILLANT L'AVANCEMENT PHYSIQUE ET FINANCIER D'UN PROJET EN PHASE D'EXECUTION DE TRAVAUX

Année de la convention	Type de programme (biffer les mentions inutiles)	Intitulé du projet	Objectif du projet	Montant du subside
2019 – Visa n°19/15076 du 114/06/2019	PCDR classique	Création d'une maison rurale multiservices à Amougies	Fournir des services collectifs et qualitatifs aux citoyens	854.937,50 € (global) 196.200 € (acquisition terrain)
		Etats d'avancement physique du projet :		Date :
		Désignation de l'auteur de projet :		26.05.2019
		Approbation de l'avant-projet par l'A.C.		22.06.2021
		Approbation de l'avant-projet par la R.W		07.10.2021
		Approbation du projet par l'A.C.		
		Approbation du projet par le Ministre		
		Adjudication :		
		Décision d'attribution du marché		
		Approbation de l'attribution du marché par le Ministre		
		Début des travaux		
		Réception provisoire		
		Décompte final		
		Réception définitive		
		Etat d'avancement financier du projet :		Montant :
		Montant conventionné à 100%		1.409.875 €
		Montant du subside développement rural		
		Montants cumulés payés à l'entrepreneur		

ANNEXE 2: TABLEAU DETAILLANT L'AVANCEMENT PHYSIQUE ET FINANCIER D'UN PROJET EN PHASE D'EXECUTION DE TRAVAUX

Année de la convention	Type de programme (biffer les mentions inutiles)	Intitulé du projet	Objectif du projet	Montant du subside
2020 – Visa 20/21033 du 22/12/2020	PCDR classique	Créer des logements pour séniors avec services et aménager les abords du site	Garantir un logement de qualité pour les personnes âgées	315.047 €
Etats d'avancement physique du projet :				Date :
Désignation de l'auteur de projet :				17/03/2022
Approbation de l'avant-projet par l'A.C.				24/10/2022
Approbation de l'avant-projet par la R.W				14/11/0222
Approbation du projet par l'A.C.				
Approbation du projet par le Ministre				
Adjudication :				
Décision d'attribution du marché				
Approbation de l'attribution du marché par le Ministre				
Début des travaux				
Réception provisoire				
Décompte final				
Réception définitive				
Etat d'avancement financier du projet :				Montant :
Montant conventionné à 100%				525.079 €
Montant du subside développement rural				
Montants cumulés payés à l'entrepreneur				

ANNEXE 3: TABLEAU RAPPORT COMPTABLE ET FONCTIONNEMENT D'UN PROJET TERMINE (Décompte final < 10 ans).

Sans objet

ANNEXE 4: RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE DE DEVELOPPEMENT RURAL

Année de l'installation de la CLDR	Année d'approbation du Règlement d'ordre intérieur	Dernière date de la modification de composition de la CLDR ¹	Dernière date de modification du Règlement d'ordre intérieur ²
2015	2015	30/09/2019	30/03/2021
Date des réunions durant l'année écoulée ³		Nombre de présents	
	21/02/2022	12 présents + 8 excusés	
	23/06/2022	9 présents + 3 excusés	
	21/11/2022	10 présents + 2 excusés	
Réflexion sur l'opération de développement rural			
	Outre les réunions de CLDR, les activités du Groupe Action « Environnement » ont continuées, principalement en chapeautant l'organisation de « Mont-de-l'Enclus au fil des saisons ». Ainsi, une vingtaine d'activités se sont déroulées dans ce cadre : balades nature, conférences, animations pour enfants, ... Ce Groupe Action a également pour mission de suggérer des projets à mener dans le cadre de l'appel à projets « BiodiverCité ». Concernant le renouvellement de la CLDR, un article dans le bulletin communal paru en décembre 2022 n'a pas rencontré le succès espéré. C'est pourquoi des initiatives supplémentaires ont été entreprises début 2023 : courriers personnalisés, publications sur les réseaux sociaux et sur le site internet communal.		

¹ Merci de joindre en annexe la délibération du conseil communal approuvant la modification de la composition de la CLDR (si changement <50% pendant l'année écoulée). Dans le cas d'un changement de composition de plus de 50%, merci d'utiliser le formulaire 3 disponible sur le guichet des pouvoirs locaux.

² Merci de joindre en annexe le ROI approuvé accompagné de la délibération du conseil communal (si changement pendant l'année écoulée).

³ Merci de joindre en annexe les PV des réunions de la CLDR.

ANNEXE 5: PROGRAMMATION DANS LES TROIS ANS AVEC RECHERCHE DES MOYENS FINANCIERS

	Priorité du PCDR	Intitulé et numéro du projet	Montant du projet à 100%	Pouvoir(s) subsidiant(s)	
				Dénomination	Pourcentage intervention
Année rapport annuel + 1 an	Priorité 1	Fiche n° 4 – Créer 3 logements tremplin à Anseroeul	490.000 €	SPW – DR	60 % - 850 000 €
Année rapport annuel + 2 ans	Priorité 2	Fiche n°3 – Créer des logements pour jeunes couples dans l'ancienne cure de Russeignies	Non déterminé	SPW – DR	60 % - 850 000 €
Année rapport annuel + 3 ans	Priorité 3	Fiche n°24 – Créer un atelier rural	Non déterminé	SPW – DR	60 % - 850 000 €

MONT-DE-L'ENCLUS - Opération de Développement Rural
Compte-rendu de la réunion de la
Commission Locale de Développement Rural du
21 février 2022 - salle communale des fêtes d'Amougies

Présent(e)s (citoyens):

Oscar DELCOIGNE, Bertrand DESRUEZ, Marie-Christine ECREPONT, Dominique VAN CAUWENBERGHE, Marie-Thérèse VANDENHAUTE, Nicolas WEYTSMAN, Jean-Marie D'HONDT, Jean-Pierre VERDONCK, Achille VERMEULEN.

Nombre de membres citoyens au 21/02/22 : 17 - Quorum citoyen atteint.

Présent(e)s (politiques) :

Filip NEUVILLE, Christel VERSCHUERE, Virginie WEYTSMAN.

Excusé(e)s :

Jean-Pierre BOURDEAU'HUY, Bernard MARIAGE, Yves SCHEPPENS, Jef JANSSEN, Anne-Sophie DUFOUR, Amélie PECQUEREAU, Marc DEFFRANNE, Fréderika BUCKENS.

FRW :

Brigitte THIENPONT, Romain VINCHE – Agents de développement – Fondation Rurale de Wallonie.

La séance est présidée par Madame Christel Verschuere – Echevine du DR.

Ordre du jour :

- Approbation du compte-rendu du 29 novembre 2021 ;
- Présentation du rapport annuel 2021 de la CLDR ;
- Point sur les conventions et projets en cours ;
- Choix des projets et actions à mener dans les 3 prochaines années ;
- Divers

Madame Verschuere ouvre la séance et remercie les membres pour leur présence. Brigitte Thienpont rappelle que le rapport annuel est imposé par la RW aux communes en DR. Pour pouvoir l'approuver, le nouveau règlement d'ordre intérieur stipule que la représentation des membres citoyens doit être au minimum de 50%.

1. Approbation du Compte-rendu du 29 novembre 2021

Le compte-rendu de la CLDR est approuvé sans remarque. Brigitte Thienpont rappelle aux membres qu'il est toujours possible de réagir au compte-rendu dès sa réception en prenant contact avec la FRW.

2. Présentation du rapport annuel 2021 de la CLDR

CLDR

En 2021, la CLDR s'est réunie deux fois afin d'analyser l'avant-projet de la Maison multi-services, élaborer et approuver le rapport annuel 2020 et prendre connaissance des modifications apportées au règlement d'ordre intérieur et à la circulaire ministérielle relative au PCDR.

Un membre de la CLDR a annoncé à la FRW sa démission, il s'agit de M. Schepens qui faute de temps a préféré démissionner.

Un renouvellement de la CLDR est prévu pour la fin du 1^{er} semestre 2022, la commune a donné son accord et un appel à candidature sera publié dans le prochain bulletin communal, sur le site web, Facebook, etc.

Un courrier sera également envoyé aux membres régulièrement absents, afin de savoir s'ils souhaitent continuer à faire partie de la CLDR.

Les membres de la CLDR peuvent inviter toute personne intéressée à les rejoindre, une simple candidature est demandée, pour plus d'infos, contactez la FRW.

Un membre se demande s'il y a un risque que la CLDR soit sous-représentée si on prend acte de toutes les démissions des membres régulièrement absents, Brigitte Thienpont répond que la CLDR doit se composer d'au moins 20 membres et ne pas dépasser les 60 membres mais il y a peu de risque qu'elle tombe en dessous des 20 membres.

GA Environnement

En 2021, la quasi-totalité des activités de Mont-de-l'Enclus au fil des saisons a dû être suspendue.

Deux actions ont tout de même été organisées :

- Une conférence sur la phytothérapie au secours des petits maux de l'hiver par Jean-Joseph Hugé (membre du GA environnement).
- Une conférence sur le frelon asiatique par Bruno Halters et Jean-Luc Touloumtzoglou, une vingtaine de participants ont pu découvrir cet insecte envahisseur et apprendre à détecter les nids dans l'entité.

Actions en faveur de l'environnement

- La commune de Mont-de-l'Enclus a participé à « Wallonie en Fleurs » et a obtenu une seconde fleur ! Le travail des agents communaux a été apprécié par le jury : prés fleuris, plantations ainsi que le concours des façades fleuries ... Pour améliorer la biodiversité, le jury a donné quelques

conseils dont la plantation de plantes vivaces au lieu de plantes annuelles. L'objectif sera de garder les 2 fleurs.

- A l'occasion de la semaine de l'arbre, malgré l'absence de subsides, la commune a organisé une distribution de plants sur fonds propres à l'école libre d'Anseroeul ; les participants ont pu récupérer leurs plants de hêtres, saules, figuiers, framboisiers, myrtilliers et autres petits fruitiers. Pour 2022, la commune a obtenu 2000€ pour organiser une distribution de plants et une journée de sensibilisation via le subside BiodiverCité.
- En novembre dernier, la commune a organisé aussi le nettoyage citoyen BeWapp. Malgré le Covid, 35 personnes y ont participé. Plusieurs panneaux ont été installés aux endroits nettoyés pour sensibiliser les personnes au respect de la propreté.

Certains membres expliquent que les panneaux sont un peu trop petits et illisibles pour les automobilistes, Christel Verschuere explique que le visuel est le résultat d'un travail commun de toute l'administration communale tant pour le graphisme que pour le texte. Un format A3 avait été choisi pour ce premier essai. La commune fera des panneaux en A2 pour les prochains nettoyages et retravaillera le projet pour améliorer la lisibilité des panneaux

Appel à projets BiodiverCité

Brigitte Thienpont explique brièvement l'appel à Projet « BiodiverCité » auquel la commune de Mont-de-l'Enclus a répondu fin juin 2021.

Ce nouveau subside regroupe le plan MAYA, le PCDN et la semaine de l'arbre. Il peut être obtenu chaque année par toutes les communes wallonnes à condition de proposer des projets éligibles dans ce cadre.

Le subside est plafonné à 12.000€ dont 10.000€ pour des projets et 2000€ uniquement pour la semaine de l'arbre. Dans les 10.000€, il y a une limite de 2500€ pour les actions de sensibilisation.

En 2021, la commune a rentré 4 fiches projets pour 2022, pour un montant total de 10,887€ :

- Aménagement de 3 sentiers: sentier à dalles, sentier d'Orroir, sentier du centre méthodiste
- Malle pédagogique à destination des enfants (bibliothèque, école, ATL...)
- Sensibilisation à l'Avifaune: flyer et conférence en collaboration avec le Parc Naturel du Pays des Collines
- Semaine de l'arbre: distribution d'arbre et de plants

Les 4 projets ont été été approuvés

GA Mobilité

La commune de Mont-de-l'Enclus a répondu à l'appel à projet « Commune pédestre » et a reçu une « basket ». Elle fait partie des communes qui valorisent leur réseau via des actions favorables à la mobilité active et au développement d'un réseau de petites voiries publiques (inventaire, balisage, commission sentiers...).

La SPW doit fournir aux lauréats une cartographie des pôles intéressants de l'entité. Les membres se demandent ce qu'on entend par « pôle intéressant », est-ce des bâtiments, des lieux, des paysages? Pour le moment la commune n'a pas plus de renseignements. Les membres signalent qu'il serait intéressant d'indiquer le réseau des sentiers praticables sur cette carte.

Christel Verschuere doit reprendre contact en mars avec la personne en charge de l'appel à projet afin de préciser la liste des pôles. Elle saisira également l'occasion de discuter des pistes d'amélioration de la situation actuelle et de la possibilité d'obtenir éventuellement une 2^{ème} basket.

3. Point sur les conventions et projets en cours

Maison multiservices:

Signature de l'avant-projet actualisé par la Ministre Tellier – dépassement budgétaire de 25,85% accepté. Montant du subside plafonné à 1.037,193€.

La demande de permis d'urbanisme est partie fin janvier. Le projet définitif sera analysé puis envoyé au SPW qui transmettra à la Ministre pour accord. Les travaux pourraient commencer début 2023.

Logements pour seniors avec services:

Convention-faisabilité obtenue le 11/02/2021 – montant de 525.079,50€ (subside de 315.047,70€). Désignation prochaine de l'auteur de projet - bureau Boudailliez & Michez.

La commune avait fait appel à 4 bureaux d'architectes mais seul Boudailliez & Michez a répondu à l'appel d'offre. Cela permettra d'avoir une cohérence et une continuité avec la Maison multiservices.

La commune et la FRW rencontrent l'auteur de projet ce vendredi 25 février pour analyser l'esquisse proposée. La CLDR sera invitée à donner son avis sur l'avant-projet dans le courant du 1^{er} semestre.

Logements tremplin pour jeunes couples :

Convention-faisabilité à négocier avec le SPW début 2022. La CLDR a travaillé sur l'actualisation de cette fiche le 29 novembre 2021, il était ressorti de ce travail, le souhait de garder un maximum de nature dans cet espace.

Le nombre de logements et leur disposition sont encore indéterminés. La négociation est prévue pour cette année, il faudra voir ce qui peut être fait sur ce terrain. Vu sa complexité, certains membres se demandent s'il ne serait pas mieux de faire les logements ailleurs.

Le terrain se trouve au centre du village et rentre dans la demande du CODT de densifier les noyaux d'habitat, ce qui a notamment mené à ce choix lors de l'élaboration du PCDR.

Un membre demande s'il ne serait pas plus intéressant de faire les logements dans le local social et l'ATL Ribambelle, il serait possible de changer la fonction de ces bâtiments et de construire un nouveau local social à l'emplacement prévu pour les logements d'Anseroeul.

Brigitte Thienpont explique qu'il est possible de changer la localisation mais pas de changer l'intitulé de la fiche, cela signifie que la commune pourrait avoir des subsides pour transformer le local social en logements tremplins, mais la création du nouveau local social serait alors à la charge complète de la commune.

Lors de l'élaboration de la fiche-projet, cette même réflexion avait été menée, mais le souhait de garder le terrain à l'arrière pour l'ATL avait fait pencher la balance vers le terrain à proximité de l'école.

4. Choix des projets et actions à mener dans les 3 prochaines années

Chaque année, lors du Rapport Annuel, la CLDR doit indiquer quels seraient les projets des 3 prochaines années, cette information sert à l'estimation du budget de la RW.

A Mont-de-l'Enclus, il reste 4 projets éligibles en développement rural :

Cœur de Russeignies

Lors du RA 2020, la CLDR s'était exprimée et ne voyait pas quelles modifications apporter à cette place « carrefour ». Il est donc proposé de ne pas le reprendre dans la programmation à 3 ans.

Un membre se demande s'il n'est pas dommage de laisser tomber des subsides potentiels, Brigitte explique que pour le moment, il n'y a pas de vision ou d'idées pour ce projet mais que rien n'empêche de l'activer ultérieurement. Il reste encore 5 ans au PCDR.

Un autre membre explique que le stationnement des voitures autour de la place pose de plus en plus de problème de sécurité : empiètement sur les trottoirs et encombrement de la voirie, notamment aux alentours du gîte « Liederick le petit géant » à la rue de la Cure.

Logements jeunes couples à la cure de Russeignies

Ce projet sera inscrit dans la programmation, la demande de logement étant toujours présente sur l'entité. Brigitte explique que la description de la fiche ne limite pas seulement à des logements pour jeunes ! Au vu de l'état de la cure, ce sera probablement une construction. Le nombre de logements et leurs dispositions seront rediscutés.

Valorisation du terrain communal rue du Renard

Ce projet ne fera pas partie de la programmation car il est repris dans un projet global de valorisation touristique de l'Enclus du haut. Ce projet comporte 4 phases :

- La création d'un circuit d'interprétation,
- La création de circuit de randonnée et VTT pour les familles
- La création d'un circuit accrobranche dans le bois communal
- La création d'un parking à la rue du Renard

Pour la CLDR, cela reste dommage d'utiliser ce terrain pour en faire du parking, cependant les zones de stationnement sont fortement limitées du côté wallon. Les parkings sont soit privés ou appartiennent à la commune de Kluizbergen.

Christel Verschuere explique que l'objectif est d'en faire un parking arboré.

Création d'un atelier rural

Une des idées pour ce projet est d'installer un second atelier rural ou de faire une extension de l'atelier existant, cependant vu la parcelle et la manière dont le premier atelier y est disposé, cela semble compliqué. De plus, une partie de la parcelle a été cédée pour la création des bassins d'orage.

Le principe des ateliers ruraux est de permettre à une PME de lancer son activité sans avoir de frais de construction. Le bail de 3 ans peut être renouvelé une fois mais ensuite l'entreprise doit quitter les lieux ou acheter le bâtiment.

La société de titres-services SODALIS occupe le bâtiment depuis 3 ans. Le bail se termine fin 2022. Le Collège va interroger la direction pour savoir si elle compte déménager dans un délai plus ou moins court.

Si la parcelle ne convient pas, un membre de la CLDR propose d'acquérir un des bâtiments du zoning industriel d'Amougies (près de Sélection meuble). Christel Verschuere trouve l'idée intéressante. Elle signale qu'une partie des bâtiments a été vendue et que la situation reste compliquée suite à l'incendie, à la présence d'amiante et au risque de pollution des sols. Il faudra donc tout prendre en compte pour considérer la faisabilité et le coût d'un projet sur ce site.

L'idée de création d'un atelier rural est toutefois retenue. Brigitte Thienpont explique que les projets repris dans le tableau ne sont pas figés. Chaque année la programmation est revue avec la CLDR.

En résumé

En 2022 : Fiche n°4 - Créer 3 logements Tremplin à Anseroeul

En 2023 : Fiche 3 – Créer des logements pour jeunes couples dans l'ancienne cure de Russeignies

En 2024 : Fiche 24 – Créer un atelier rural

Autres projets du PCDR à réaliser

La fiche 14 du PCDR « Créer un rucher didactique » pourrait se faire en coordination avec les apiculteurs et via l'appel à projet « BiodiverCité ».

C'est un projet global sur le thème de l'abeille dans la continuité de ce qui avait été initié avec le Plan Maya. Le but serait de créer un village/balade de l'abeille ; ce lieu abriterait des panneaux d'informations sur les pollinisateurs et pourrait accueillir 1 fois par an, une journée dédiée à l'abeille (ex : parc du Tardin à Moulbaix). Il y a deux lieux pressentis pour accueillir ce projet, le 1er étant l'entrée du Ravel où se situent déjà les hôtels à insectes. Le second, toujours à proximité du Ravel, appartient à l'Etat belge.

Christel a eu un premier contact avec le responsable. A suivre.

Le label « Bienvenue vélo » (Tourisme en Wallonie) est une volonté des opérateurs de répondre aux besoins spécifiques des cyclistes. Ce label peut être octroyé à :

- des hébergements (Gîtes, Chambres d'hôtes, Hôtels, Campings, Auberges de jeunesse,...) ;
- des établissements du secteur Horeca (restaurants, tavernes, Bistrots de terroir,...) ;
- des attractions touristiques et des musées ;
- des organismes touristiques (Maisons du Tourisme, Offices du Tourisme, Syndicats d'Initiative) ;
- des producteurs et artisans.

C'est une démarche qui est à l'initiative des commerçants. Pour savoir si le projet peut être mené à MDE, il faudra inviter les commerçants à une prochaine réunion. Cela pourrait relancer le GA « Economie ».

Un membre se demande s'il existe des subsides, Brigitte se renseignera.

Les membres considèrent ce projet intéressant ; l'entité compte de nombreux hébergements, restaurants, bistrots...et la commune est déjà très appréciée par les cyclistes.

5.Divers

BeWapp

Le prochain nettoyage citoyen aura lieu début mai, la commune de Mont-de-l'Enclus y participera. Un des membres déplore la période ; la végétation pouvant potentiellement être haute.

Les déchets sont très rarement ceux des habitants mais plutôt des personnes de passage.

Christel rappelle que, lors de la constatation d'un dépôt sauvage, il faut le signaler à la commune qui s'occupera du suivi.

Christel reçoit régulièrement des photos de personnes nettoyant les rues lors de leurs balades quotidiennes, pour toute personne qui prend de son temps pour le faire, la commune peut leur donner du matériel (sac, gants, pince (à prêter)).

Christel Verschuere clôture la réunion et remercie les participants pour leur présence.

Secrétariat

Fondation rurale de Wallonie

Présidence

Mme VERSCHUERE Christel



Fondation Rurale
de Wallonie

MONT-DE-L'ENCLUS - Opération de Développement Rural

Compte-rendu de la réunion de la Commission Locale de Développement Rural du 23 juin 2022 - salle communale des fêtes d'Amougies

Présent(e)s :

Jean-Pierre BOURDEAUD'HUY, Oscar DELCOIGNE, Marie-Christine ECREPONT, Amélie PECQUEREAU, Dominique VAN CAUWENBERGHE, Marie-Thérèse VANDENHAUTE, Nicolas WEYTSMAN, Christel VERSCHUERE, Achille VERMEULEN.

Elodie DOGIMONT – Agent relais

Excusé(e)s :

Filip NEUVILLE, Bertrand DESRUEZ, Bernard MARIAGE,

Invités :

François LEFEBVRE – Bureau Boudailliez
Aurélie DEREUDER – Bureau Boudailliez

FRW :

Brigitte THIENPONT, Julien VAN EECKHOUT – Agents de développement – Fondation Rurale de Wallonie.

La séance est présidée par Madame Christel Verschuere – Echevine du DR.

Ordre du jour :

- Approbation du compte-rendu du 21 février 2022 ;
- Présentation de l'avant-projet des logements seniors avec services par le bureau Boudailliez/Michez ;
- Divers.



1. Approbation du compte-rendu du 21 février 2022.

Le document est approuvé sans remarque.

2. Présentation de l'avant-projet des logements pour seniors avec services par le bureau Boudailliez/Michez (voir plan en annexe)

Le projet vise la construction de 3 logements pour seniors et d'un espace commun distinct sur la parcelle située à proximité de la Clé de Fa. Le terrain est traversé par le sentier vicinal N°32 reliant la rue d'Orroir à la rue Couture d'Orroir menant à la Place d'Amougies.

Ce groupement de logements n'est pas une somme d'éléments mis bout à bout mais un ensemble varié et articulé dont la cohérence est harmonieuse à l'œil. De par sa volumétrie découpée, le projet interagit avec le terrain (promenade déambulatoire, respiration, mise à distance, écrans végétaux, talutage) et son contexte (flux piétons, voitures, autres habitations).

Par effet de mimétisme, les logements 2 chambres reprennent le gabarit des habitations traditionnelles alentours tandis que l'espace commun et le logement 1 chambre imitent les bâtiments de services proches à toitures plates.

Les façades sobres et élégantes traduisent cette idée d'union entre le traditionnel (maçonnerie en briques + toiture à versants en tuile terre-cuite rouge, rappel des constructions résidentielles) et le contemporain (bardage en bois + toits plats, rappel des bâtiments de la maison multi-services).

Détails des différents volumes :

L'ESPACE COMMUN COMPREND :

- un séjour polyvalent de 18,42m², avec un rangement encastré pouvant accueillir le mobilier pliable. Cette pièce est destinée soit à l'organisation d'activités entre locataires (gouter, jeux de mémoire et de réflexion, etc.) soit entre résidents et leurs proches ou encore avec des intervenants extérieurs (psychomotricité, kinésithérapie, cours informatiques pour seniors...).
- un vestiaire de 5,40m², intégrant un lavabo ;
- un sanitaire PMR de 3,15m²
- un grand SAS de 7,08m²
- une terrasse commune de 26,00m²

LE LOGEMENT 1 COMPREND :

- un hall d'entrée de 6,70m² avec armoire technique (renfermant chaudière, ventilation, chauffe-eau) et possibilité d'installer un linéaire de rangement de 2,40m ;
- une salle de bain adaptée aux PMR, de 4,46m², comportant WC, douche et lavabo ;
- un séjour de 23,76m², avec cuisine ouverte (pouvant accueillir réfrigérateur, tables de cuisson, four, évier, lave-vaisselle et machine à laver), espace repas pour 4 personnes et salon donnant sur la terrasse;
- une belle chambre de 10,60m², pour une personne seule ;
- une terrasse privative de 18,45m²

LES LOGEMENTS 2 & 3 COMPRENNENT :

- un vaste hall d'entrée de 11,88m² avec armoire technique (renfermant chaudière, ventilation, chauffe-eau) et espace rangement avec possibilité d'installer un linéaire de 3,10m ;
- une chambre double totalisant 13,07m² incluant un espace dressing (linéaire de 1,80m) ;
- une salle de bain adaptée aux PMR, de 5,58m², comportant WC, douche et lavabo ;
- un séjour de 27,72m² donnant sur la terrasse, avec cuisine ouverte (pouvant accueillir réfrigérateur, tables de cuisson, four, évier, lave-vaisselle et machine à laver), espace repas pour 4 personnes et salon ;
- une chambre simple de 8,34m²
- une terrasse privative de 22,50m²

Aménagements des abords :

En détails :

- Le sentier n°32 (réhabilité au préalable, lors de la construction de la maison multi-services) : 1,50m de large et revêtu de pavés béton drainants.
- L'aménagement d'un dépose-minute, perpendiculairement au sentier n°32, à l'entrée de la parcelle : 3,30m de large + 90cm de passage latéral et revêtu de pavés béton drainants.
- Le cheminement d'accès au parvis d'entrée de la résidence seniors et aux potagers partagés en carré : 2m de large, revêtu de pavés béton drainants, délimité d'une part, par un massif planté pour mettre à distance le flux piétonnier de la façade du logement 1 et d'autre part, par la haie de clôture du parking central de la maison multi-services.
- Le parvis des logements seniors : 4,50m de large en moyenne, également revêtu de pavés béton drainants, agrémenté d'un long banc ombragé l'après-midi. La terrasse commune, en angle autour de l'espace commun : de largeur variable, de 2,00m à 2,50m, est orientée Sud-ouest pour l'ensoleillement, et Nord-ouest pour l'ombre et la vue vers le potager et les terrains de pétanque.
- Les grandes terrasses individuelles des logements : 7,50m x 3m de large, sont encadrées de haies d'essences indigènes de 1,20m à 1,50m de hauteur, pour « intimiser » sans enfermer. Elles sont orientées Sud-est et Sud-ouest pour un ensoleillement garanti sur le temps du midi.

Valorisation de l'ensemble du site (extrait du dossier de l'auteur de projet) :

En premier lieu, la valorisation du site passe par la création d'un cheminement piéton qui deviendra un accès privilégié au site pour les piétons venant du centre du village.

Véritable épine dorsale du projet, c'est la ligne directrice le long de laquelle viennent s'installer les diverses fonctions.

Trait d'union entre la maison multi-services, rue d'Orroir et les résidences unifamiliales, rue du Jardin, les logements se veulent un espace de dialogue intergénérationnel.

Les potagers partagés deviendront un espace de découverte et d'expérimentation, autant à destination des habitants des résidences pour seniors, que de la crèche ou des habitants en général.

L'idée étant que l'espace vert en lien avec les résidences pour seniors devienne autant un lieu d'échange que la maison multi-services voisine.

Empreinte écologique du projet (extrait du dossier de l'auteur de projet) :

Le développement durable et la conservation de l'énergie sont des préoccupations fondamentales à intégrer dans la conception de toute nouvelle construction. Il ne s'agit pas d'une approche expérimentale, mais bien de mener une réflexion pragmatique qui va de l'esquisse jusqu'à l'utilisation de ce bâtiment basse énergie. Pour répondre à cette philosophie, le bureau d'étude développera avec le maître de l'ouvrage et les différents bureaux d'étude (PEB, Acoustique, Stabilité, Techniques spéciales...) une vision globale concernant notamment l'architecture, les matériaux, ou encore l'information des occupants.

La limitation des besoins énergétiques est l'action la plus efficace pour répondre aux défis climatiques, particulièrement dans un bâtiment, et c'est lors de la conception que la maîtrise d'œuvre se doit d'agir. Le standard Q-Zen (Quasi Zéro Energie 85 kWh/m² an) d'application pour les bâtiments publics, est devenu un minimum. Nous suivrons donc, avec nos bureaux d'étude, l'évolution du label Q-Zen-20 % (70 kWh/m² an) pour assurer de meilleures performances et une rentabilité économique accrue.

Limiter la demande énergétique.

L'isolation thermique, l'étanchéité des composants de l'enveloppe extérieure et la maîtrise des nœuds constructifs seront essentiels, afin que le projet atteigne les performances thermiques élevées

nécessaires. Par exemple, dans les murs, nous prévoyons une isolation de 14 cm au lieu de 10 requis en Q-Zen. En terme de chauffage, nous prévoyons de travailler avec des pompes à chaleur type air-eau pour les logements, associées à du chauffage par le sol. Tandis que pour l'espace commun, nous envisageons d'utiliser une petite pompe à chaleur air-air plus réactive (avec un temps de chauffe plus rapide) pour un usage ponctuel.

Ces choix associés à une ventilation type C+, permettront une utilisation, plus souple qu'un double-flux et moins contraignante, en ouvrant par exemple les fenêtres de temps en temps. Ils contribueront à créer un environnement sain.

La limitation de la consommation en énergie primaire passe aussi par une bonne maîtrise des apports solaires.

En façades, une réflexion sur le choix de vitrage et les dimensions de ceux-ci permettront de réguler l'apport solaire.

Des équipements spécifiques permettant de réduire les énergies et leurs coûts seront mis en place. Par exemple, l'utilisation d'éclairage LED et l'installation d'appareils de programmation horaire permettant une optimisation de l'énergie consommée.

Maitriser la gestion de l'eau

Le projet prendra soin de ne pas gaspiller cette ressource en intégrant une gestion globale des eaux pluviales, pour éviter tout rejet à l'égout. Au niveau des abords, nous privilégions la percolation en mettant en avant des aménagements perméables (pavés drainants) et l'absorption par les végétaux grâce à la plantation d'écrans végétaux, massifs planté, talus planté... Les surfaces imperméables sont limitées au strict minimum.

Nous proposons de recueillir les eaux de pluies de toiture en citernes afin d'alimenter les installations sanitaires.

Le trop-plein des citernes sera raccordé au bassin d'infiltration prévu à l'est de la maison multi-services.

Biodiversité

Il s'agit de gérer l'aménagement des abords, en général et des jardins, en particulier, suivant le principe écoresponsable de protection de la biodiversité.

Nous recommandons vivement la plantation d'espèces végétales indigènes, plus attractives pour la faune sauvage et plus adaptées à notre climat, afin de promouvoir le patrimoine botanique local.

La plantation de haies de clôture a énormément d'intérêt, en plus d'offrir un abri aux auxiliaires du jardin (insectes, oiseaux, petits mammifères herbivores, etc.), elles limitent les vents et le ruissellement des sols en améliorant l'infiltration des eaux de surfaces.

Remarques et suggestions des participants :

- **Le logement 1 chambre semble trop petit pour une personne à mobilité réduite surtout si elle se déplace en chaise roulante.**

François Lefebvre précise que les dimensions correspondent aux normes en vigueur, les largeurs de couloirs et les angles de braquages sont respectés. On peut évidemment agrandir le logement mais cela a un coût.

- **L'espace commun paraît trop grand par rapport aux logements, il pourrait être réduit pour permettre l'agrandissement d'un logement par exemple ou accueillir d'autres fonctions.**

Cet espace est de 36m² et comprend un espace pour recevoir; une petite kitchenette et des sanitaires. Il est difficile de le réduire si on veut répondre à l'attente des locataires de pouvoir recevoir leurs proches ou leurs amis et y faire des activités.

- **Les emplacements de parking pour les seniors sont-ils couverts ?**

Actuellement, non mais on peut envisager un carport pour deux ou trois places réservées aux logements seniors.

- **Est-il prévu d'occulter les fenêtres donnant au Sud pour préserver les logements de la chaleur et offrir la possibilité de mettre les chambres dans le noir complet ?**

- Pour le moment rien n'est prévu mais on peut envisager la pose de « screen » (volet extérieur).
- **Qu'en est-il de l'acoustique entre les deux logements 2 chambres ?**
François Lefebvre explique que l'acoustique a été étudiée pour l'ensemble du bâtiment ; des doubles murs sont prévus entre les logements.
 - **Le projet propose de nombreuses plantations : arbres, arbustes, haies...mais cela va demander un entretien régulier. La commune est-elle en mesure d'assurer le suivi ?**
Christel Verschuere signale que la commune est consciente de la charge de travail supplémentaire pour le service espace vert.
 - **Sur les plans on remarque beaucoup de plantations et/ou d'alignements d'arbres (saules ou autres) ; la CLDR attire l'attention sur le choix des essences pour éviter les nuisances tels que la croissance trop rapide, le ramassage des feuilles ou le bouchage des descentes d'eau...**
Les services du Parc Naturel du Pays des Collines et d'Ecowal seront demandés afin de faire les bons choix.
 - **Le projet prévoit-il la pose de panneaux solaires ?**
Non, mais le placement de câbles peut être prévu. Le coût des panneaux solaires n'est pas pris en charge par le DR mais la commune peut envisager l'installation de panneaux ultérieurement.
 - **Sur le plan, le sentier n°32 ne va pas au-delà de la parcelle ; sera-t-il aménagé sur toute sa longueur ?**
Christel Verschuere explique que le sentier sera réhabilité sur l'entièreté du tracé ; une partie est prévue dans le projet et le reste sera fait par la commune. Le tronçon déjà en dalle ne sera pas changé.

Les membres de la CLDR approuvent le projet dans son ensemble.

Les remarques de la CLDR seront envoyées au bureau Boudailliez afin de compléter l'avant-projet qui sera ensuite présenté au Comité d'accompagnement SPW en septembre.

3. Divers

- Le Bourgmestre signale que les essais de sol sont en cours pour la maison multi-services et pour les logements seniors.
- Vu l'intérêt pour le geocaching, Christel propose d'organiser une activité sur le parcours Maya de Mont de l'Enclus. Date à prévoir.
- Julien Van Eeckhout présente le programme estival de « Mont de l'Enclus au fil des saisons ». Celui-ci a été publié sur les réseaux sociaux et sur « que faire.be ».

Secrétariat
Fondation rurale de Wallonie
Christel

Présidence
Mme VERSCHUERE



SA 25/06



Formation à la reconnaissance des plantes invasives

Balsamine de l'Himalaya, Berce du Caucase, ... vous avez déjà entendu ces noms mais vous ne savez pas à quoi ces plantes ressemblent ? Liliane vous ouvre son jardin et avec l'aide du Contrat Rivière Escaut-Lys, vous apprendrez à reconnaître et gérer ces plantes invasives.

🕒 10h à 12h

☎ 0472/41.31.73

📍 Route d'Amougies 22, 7750 Anseroeul

DI 17/07



Partons à la rencontre d'un oiseau commun

Au fil d'une balade guidée, nous vous invitons à (re)découvrir l'oiseau le plus proche de l'homme depuis des milliers d'années. Malheureusement, cet oiseau est en danger ! Apprenons à le (re)connaître afin de le protéger. Amenez vos jumelles si vous en avez.

🕒 10h

☎ 0496/30.83.16

📍 Maison de village d'Orroir

DU 15/05
AU 15/08



Concours photo autour des pollinisateurs

Dans le cadre de la Quinzaine de l'abeille et des pollinisateurs, la commune de Mont-de-l'Enclus organise un concours photo autour du thème des "pollinisateurs".

Renseignements et règlement auprès de duquesne.v@montdelencclus.be



☎ 069/76.82.63 (choix 1 - poste 7)

📍 Administration communale

DI 07/08



Balade familiale

Balade familiale de +/- 6 km le long de la Rhosnes et du RAVeL. Attention, le parcours n'est pas adapté aux PMR.

🕒 10h

☎ 0494/75.73.23

📍 Ancienne gare d'Orroir

VE 26/08



Conférence sur le frelon asiatique

Lors de cette conférence, vous en apprendrez davantage sur le Frelon asiatique ainsi que les moyens qui peuvent être mis en place pour la destruction des nids. Orateurs : J.L. Touloumtzoglou et M. Debiere

🕒 19h

☎ 0494/75.73.23

📍 Maison de village d'Amougies

DATE À CONFIRMER



Inauguration du circuit "Eric, le Pic"

Inauguration des aménagements réalisés dans le cadre du projet "Natur'Accessible" par le Parc naturel. Ce parcours est destiné au public déficient intellectuel et sensibilise à l'importance des habitats et des espèces Natura 2000.

🕒 Heure à confirmer

☎ 069/76.82.63

📍 Tour de l'Enclus du Haut

Activités proposées par le Groupe Action Environnement avec la précieuse collaboration de partenaires :



Éditeur responsable : Christel Verschuere (échevine du développement rural)



Fondation Rurale
de Wallonie

MONT-DE-L'ENCLUS - Opération de Développement Rural

Compte-rendu de la réunion de la Commission Locale de Développement Rural et du Groupe-action Environnement

21 novembre 2022

Salle du conseil communal

Présent(e)s GA :

Liliane CALLANT, Jonathan BLOCH, Steve D'HONDT, Sarah VANDEWALLE, Jean-Joseph HUGÉ

Présent(e)s CLDR :

Jean-Pierre BOURDEAUD'HUY, Oscar DELCOIGNE, Marie-Christine ECREPONT, Dominique VAN CAUWENBERGHE, Marie-Thérèse VANDENHAUTE, Nicolas WEYTSMAN, Christel VERSCHUERE, Achille VERMEULEN, Filip NEUVILLE, Bertrand DESRUEZ

Elodie DOGIMONT – Agent relais

Excusé(e)s :

Amélie PECQUEREAU, Jean-Pierre VERDONCK

FRW :

Brigitte THIENPONT, Julien VAN EECKHOUT, Romain VINCHE – Fondation Rurale de Wallonie.

La séance est présidée par Madame Christel Verschuere – Echevine du DR.

Ordre du jour :

- Approbation du compte-rendu du 23 juin 2022 ;
- PCDR - Point sur l'avancement des projets ;
- Groupe-action environnement – communications ;
- Mont-de-l'Enclus au fil des saisons – nouvelles activités à proposer (nous attendons vos idées) ;
- Remplacement officiel de Brigitte Thienpont par Julien Van Eeckhout ;
- Divers.

Christel Verschuere introduit cette réunion un peu particulière, en effet, celle-ci réunit le groupe action environnement ainsi que la CLDR de Mont-de-l'Enclus.

1. Approbation du compte-rendu du 23 juin 2022.

Le compte-rendu de la réunion du 23 juin 2022 est approuvé. M. Verdonck a cependant transmis une remarque à Christel, il trouve dommage que le projet des logements seniors soit passé après celui de la Maison Multi-Services (MMS).

2. PCDR - Point sur l'avancement des projets ;

Brigitte Thienpont fait le point sur les deux projets DR en cours :

La Maison Multi Services est au stade permis d'urbanisme, l'avis arrivera au plus tard en décembre, après cela, il restera l'approbation et l'adjudication des travaux qui pourraient se faire courant 1^{er} semestre 2023.

La CLDR se demande ce qu'il en est des coûts supplémentaires ? Brigitte explique que les premiers dépassements ont été pris en compte lors de la subvention mais qu'à ce stade, de nouveaux dépassements seraient à charge de la commune.

Concernant les logements seniors, le comité d'accompagnement a eu lieu le 14/11 avec le SPW, le projet a été bien accueilli. Suite à celui-ci, la FRW a réalisé un compte-rendu qui a été approuvé par la Direction du Développement Rural en ce jour.

L'étape suivante pour le projet est la demande de permis. Il y a une différence de +40% entre l'esquisse et l'avant-projet. Le développement rural accepte de subsidier jusqu'à 20% du dépassement, le projet sera donc subsidié à +/- 50% au lieu des 60% prévus initialement.

Christel explique qu'il n'est plus prévu de réaliser de « gros projets » pour le moment, la Commune devant rembourser les emprunts de précédents projets.

La prochaine convention « Créer des logements tremplins » sera discutée courant 2023, la Commune aimerait trouver un lieu alternatif pour la construction de ceux-ci.

Avant de passer au point suivant, Brigitte explique qu'un appel à candidature pour la CLDR va être lancé dans le prochain bulletin communal (décembre). En effet, la CLDR doit conserver un quota d'1/4 de membres politiques, ce quota n'est plus respecté suite à la démission « de fait » d'une série de membres citoyens. Les participants sont invités à en parler autour d'eux.

3. Groupe-action environnement – communications

Julien explique qu'il y aura aussi des communications autour du GA Environnement dans le bulletin communal.

3 groupes moineaux se sont lancés dans la région dont un à Mont-de-l'Enclus, toute personne le souhaitant peut y participer. Un flyer est distribué aux participants, de plus, un module de formation est prévu début 2023, les personnes intéressées peuvent contacter Brigitte Seghers via l'adresse moineaux7750@gmail.com ou via la page Facebook : Moineaux7750

Un folder sur les oiseaux a été réalisée par la FRW via le subsid BiodiverCité, celui-ci sera distribué en toutes-boîtes dans l'entité aux alentours de Noël.

4. Mont-de-l'Enclus au fil des saisons – nouvelles activités à proposer

Pour la saison hivernale, le module reprenant 4 conférences d'Aves Natagora sur les oiseaux se poursuivra. Pour rappel, la première s'était déroulée à Mont-de-l'Enclus en octobre et la seconde aura lieu le 16/12 à Celles (Salle Concordia).

Afin de proposer une activité auprès des agriculteurs, le PNPC ferait une information sur la PAC, une animation sera prévue afin d'essayer de constituer un groupe de travail avec eux.

L'animation avec la bibliothèque sur le thème des oiseaux de nos jardins a bien fonctionné cet automne. Il sera proposé d'organiser une animation avec celle-ci à chaque saison. Est-ce que la thématique de l'eau pourrait être proposée en hiver ? Sarah explique qu'il serait plus intéressant de la faire en mars à l'occasion des journées wallonnes de l'eau.

Par contre, le CREL peut proposer de faire un diagnostic des cours d'eau en hiver, ce genre d'activités peut se faire avec du public le long de la Rhosnes par exemple.

Une nouvelle nuit de la chouette pourrait être organisée, des contacts seront pris avec le PNPC ou un ornithologue de la Région.

Sur le sujet de l'énergie, l'idée serait de proposer une journée sur la thématique dans le courant du mois d'avril/mai, avec différents intervenants pour conseiller les habitants sur les différentes méthodes pour économiser de l'énergie mais aussi des informations sur la mobilité électrique, les panneaux solaires, la marmite norvégienne, etc. Le PAJA a un vélo qui permet de recharger les téléphones, il pourrait être intéressant de l'avoir sur place. Pour accueillir ce salon, la salle des fêtes d'Amougies serait probablement la plus adaptée mais la maison des randonneurs peut aussi être envisagée.

Romain explique que Brigitte Seghers propose aussi d'organiser une balade sur les oiseaux noirs (corvidés).

Jean-Joseph pourrait proposer une nouvelle conférence, cette fois-ci sur la thématique du sommeil via les plantes fin février.

Concernant la balade « à la découverte de sentiers » qui a eu lieu ce dimanche, Christel explique que le parcours était trop long pour être organisée avec un guide-nature. La balade s'est cependant très bien déroulée. Une nouvelle balade serait organisée à Orroir cet hiver.

Concernant le circuit d'Eric Le Pic, il avait été proposé d'organiser une balade à destination des enfants. L'école libre d'Anseroeul est intéressée par celle-ci, pour le mieux, elle devrait se dérouler le lundi, jour de disponibilité du bus.

Les Guides Nature du Pays des Collines seront contactés afin de voir si des balades sont prévues en 2023 sur le territoire de Mont-de-l'Enclus.

Concernant la prochaine opération de nettoyage, un habitant conseille d'organiser ça avant la repousse de la végétation, elle serait prévue aux alentours de mars.

5. Remplacement officiel de Brigitte Thienpont par Julien Van Eeckhout

Brigitte prendra sa retraite le 30/11/22 après 28 ans de bons et loyaux services à la FRW. Julien Van Eeckhout la remplacera avec le soutien de Romain Vinche.

6. Divers

Le site du développement rural a son onglet dédié sur le site communal. L'info se trouvera aussi dans le bulletin communal.

En plus de la distribution d'arbre de ce week-end, le projet Arbrenkit est relancé, celui-ci permet aux particuliers de commander des kits d'haies gratuitement, toutes les infos sont sur le site :

<https://www.arbrenkit.be/>

Secrétariat
Fondation rurale de Wallonie
VINCHE Romain
VAN EECKHOUT Julien

Présidence
Mme VERSCHUERE Christel